

actualités générales

Transport **Les vélos sont régulièrement refusés à bord des TER-GV et les stationnements aux abords des gares restent encore insuffisants**

Une cohabitation très difficile

Créé le 25.03.10 à 05h27



Actuellement, seules huit gares secondaires sont équipées en abris vélos. / E. DELPIERRE / 20 MINUTES

La SNCF mène-t-elle les cyclistes en bateau ? L'intermodalité fait partie du discours, mais côté trains régionaux comme côté gares, la bicyclette donne plus l'impression de stagner que d'avancer.

Dans les TER-GV, en dehors de ceux équipés d'un fourgon, la règle est de ne plus accepter les vélos non démontés pour des raisons de sécurité. Avec cette position, la SNCF se met à dos le conseil régional, financeur de ces trains. Pourtant, la convention 2008-2014 SNCF-Région mentionne le transport gratuit des vélos dans les TER-GV. Dans le même temps, la SNCF dit avoir fait des propositions concrètes d'aménagements à la région. Qui dément et la renvoie à ses engagements. Côté gares, le développement du gardiennage des vélos, programmé avec la région, déraile. « Ils ont un an de retard sur le cahier des charges », se plaint Dominique Plancke, président sortant – et probablement reconduit – de la commission régionale aux transports. Actuellement, seules huit gares secondaires sont équipées en abris pour les vélos gérés par la SNCF. Laquelle promet de rattraper son retard d'ici à la fin 2010 en équipant une vingtaine de villes.

La société de chemin de fer réfléchit à l'aménagement des TER-GV

Des améliorations sont tout de même attendues. La SNCF s'engage à harmoniser une information aux usagers très contradictoire, et à réfléchir à l'aménagement des TER-GV. Elle demandera aussi à ses contrôleurs de veiller à ce que les compartiments vélos existants ne demeurent pas verrouillés. C'est parfois le cas sur la ligne Lille-Dunkerque. Début avril, la communauté urbaine devrait aussi annoncer la construction d'un parking vélo de grande ampleur à Lille Flandres. Enfin, une rencontre sur site avec l'Association droit au vélo (Adav) est prévue afin d'envisager des stationnements à Lille-Europe. La question est sur la sellette depuis... 1994.

Pauline Vinatier